



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉCLARATION DE  
HERVE GARNIER, SECRÉTAIRE NATIONAL

N°62

10 octobre 2014

Compte Pénibilité

## LA CFDT OBTIENT ENFIN DES NOUVEAUX DROITS POUR PLUSIEURS MILLIONS DE SALARIÉS

**Le compte personnel de prévention de la pénibilité**, qui constitue une avancée sociale fondamentale, **se mettra en place au 1er janvier 2015**. Les décrets publiés aujourd'hui ouvrent des droits nouveaux aux salariés, tout en renforçant la protection de leur santé au travail.

**C'est une victoire de tous les militants de la CFDT** qui se sont battus depuis 2003 pour que l'injustice de la différence d'espérance de vie liée à la pénibilité au travail soit réparée.

**Chaque salarié pourra utiliser son compte de trois manières :**

- **La formation**, pour accéder à un poste moins exposé, ou non exposé à la pénibilité.
- **La réduction du temps de travail** sans diminution de salaire, pour diminuer la durée d'exposition aux risques et se ménager des périodes de repos.
- **L'anticipation du départ à la retraite.**

**La CFDT a été la seule à défendre la mise en application de la loi sur la retraite** votée en 2013 pour qu'elle ne reste pas lettre morte ou ne soit totalement vidée de son contenu.

**La CFDT déplore toutefois que la prise en compte de 6 des 10 facteurs de pénibilité ait été reportée à 2016.**

La CFDT appelle les branches professionnelles et les entreprises, en particulier les plus petites d'entre elles à recenser dès à présent les expositions de leurs salariés.

**Elle agira aux cotés des salariés pour que ce recensement soit effectif.**

Elle se tient prête à participer aux négociations dans les branches pour bâtir des référentiels d'expositions afin de faciliter les déclarations des petites entreprises au bénéfice des salariés.

**Elle appelle les pouvoirs publics à déployer les moyens nécessaires** notamment dans le cadre de la CNAV et de la branche ATMP **pour que le dispositif soit rapidement opérationnel** afin que les droits puissent être servis au plus tôt et qu'il permette d'effectuer des bilans sur le volume et la nature des expositions dans un objectif de prévention.

SERVICE DE PRESSE

TÉL : 01 42 03 80 12  
presse@cfdt.fr

ISABELLE PORET  
Assistante